



Conseil général

Procès-verbal de la séance de constitution du
20 mai 2021 à 20.00 heures,

Salle de gym, Siviriez

Président : M. Gérard Toffel, doyen d'âge

Présent/e/s : *Conseil général* :

Mmes et MM. Eric Baudois, Louis Bérard, Martine Bosson, Alexandre Bourqui, Laurent Carrel, Frédéric Conus, Stéphanie Corminboeuf, Nicolas Currat, Chantal Davet, Matthieu Deillon, Christine Dumas, David Dumas, François Equey, Damien Gilliard, Jonas Giroud, Fabien Gobet, Blaise Grand, Benoît Guillaume, Marie-Claire Jaquier, Manon Jaquier, Michel Maillard, Nicolas Oberson, Pierre-Alain Pittet, Christine Pochon, Julien Rouiller, Christian Ruffieux, Justine Ruffieux, Philippe Steinhauer, Gérard Toffel

Conseil communal :

Mmes et MM. Eliane Clerc, Pierre Alain Coquoz, Pascal Cosandey, Tania Dumas, Daniel Girard, René Gobet, Emmanuel Jaquier, Paul Maillard, Antonio Molettieri

Excusé/e/s : La Feuille Fribourgeoise, M. Dominique Ayer

Absent/e/s : --

1. Ouverture de la séance de constitution du Conseil général par le Doyen d'âge

M. Gérard Toffel, en sa qualité de doyen d'âge, ouvre la séance.

*Monsieur le Préfet, Monsieur le Lieutenant de préfet
Mesdames les Conseillères générales,
Mesdames les Conseillères communales,
Monsieur le Syndic,
Messieurs les Conseillers généraux et communaux,
Mesdames, Messieurs,*

20 mai 2021, date importante pour Siviriez et ses villages avec la séance de constitution du conseil général, nouvel organe législatif de notre commune dont la création a été acceptée en votation populaire le 27 septembre 2020.

Bienvenue à vous toutes et tous et merci pour votre engagement, votre motivation à vous mettre au service de nos citoyennes et citoyens.

La Feuille fribourgeoise est excusée mais il y aura un résumé de la séance dans l'édition de la semaine prochaine.

Un mot aussi aux personnes présentes dans le public. Vous manifestez votre intérêt pour la marche de la commune. A la fin de la séance, n'hésitez pas à donner votre avis, apporter quelques conseils, soumettre quelques questions à celles et ceux qui vous représentent dorénavant dans le législatif.

Que de chemin parcouru depuis le 27 septembre 2020, chemin quelque peu sinueux puisque nous avons dû slalomer entre les hauts et les bas du virus. La séance de ce soir marque un virage dans la gestion de notre commune. Virage déjà pris par 36 communes de notre canton.

Permettez-moi d'avoir une pensée pour les personnes qui n'ont pas été élues le 7 mars dernier. Certaines ont été très actives dans une campagne spéciale puisqu'elle s'est déroulée à travers nos outils connectés. Je les invite à surmonter leur déception et à continuer à s'intéresser de près à la vie de la commune. Les années avancent, des occasions vont se représenter. Des élus bien connus aujourd'hui ont aussi trébuché sur la première haie.

Je rappelle aux personnes déçues par la disparition de l'assemblée communale qu'elles ont un droit d'initiative et de référendum prévu dans la loi sur les communes et qu'au final ce sont les citoyennes et citoyens qui ont le dernier mot.

Dans un moment, je devrais avoir un peu de temps pour m'adresser plus longuement à vous les membres du conseil général et du conseil communal.

La séance de constitution d'un conseil général est formelle avec des procédures très répétitives. Il faut que l'on s'en accommode.

N'étant pas forcément habitué à conduire des assemblées de ce genre, vous voudrez bien m'excuser pour mes probables hésitations.

Tout d'abord, quelques informations.

Le public et la presse ne peuvent pas filmer ou enregistrer les débats puisqu'il n'y a eu aucune demande dans ce sens. En revanche, notre secrétaire, Mme Véronique Moret enregistre la séance pour faciliter la tenue du procès-verbal. L'enregistrement sera détruit après son utilisation.

Lors des interventions, je vous prie d'utiliser les micros et d'indiquer vos noms et prénoms si je ne les ai pas cités en vous donnant la parole.

Au sein des groupes, nous n'en avons pas discuté mais je pense que le vouvoiement doit être de rigueur comme c'était le cas dans les assemblées communales.

La convocation est parue dans la Feuille officielle n° 18 du 7 mai 2021, affichée aux piliers publics et insérée sur le site internet de la Commune. Les documents ont également été transmis par courriel aux membres du Conseil général.

Aucune contestation n'est formulée quant à la convocation.

2. Appel nominal

M. Gérard Toffel passe la parole à Mme Véronique Moret, secrétaire, afin qu'elle procède à l'appel nominal des Conseillères et Conseillers généraux.

3. Assermentation du Conseil général par M. le Préfet

M. Gérard Toffel a le plaisir de passer la parole à M. le Préfet Willy Schorderet.

M. le Préfet Willy Schorderet salue les personnes présentes et leur adresse quelques mots.

*Monsieur le Doyen,
Chères Conseillères et Conseillers généraux,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs,*

Notre système d'élection, qui parfois privilégie le système de la majorité absolue, parfois le mode de scrutin proportionnel, est génial car le mode d'élection est adapté à la fonction même pour laquelle vous avez été élu.

Le rôle du conseil général c'est de décider, de légiférer, de poser des questions, d'être les porte-paroles de Monsieur et Madame tout le monde. Vous êtes le trait d'union entre la population et le conseil communal.

Par conséquent, dans ce cas, il n'y a pas de modèle plus juste que l'élection au système proportionnel car cette manière de faire permet à des partis politiques ou des groupes de sensibilités différentes d'être représentés, groupes qui n'auraient jamais eu voix au chapitre dans un système majoritaire.

Dans le cas du Conseil général, le mode proportionnel est la solution par excellence puisqu'il favorise l'ouverture et tient compte de la pluralité des différences. Oui, plus que de faire confiance à la personne, ce système reconnaît et permet à des anciens villages, des communautés de toutes sortes, de mettre en avant leur vécu, leur style de vie, leur manière de penser et ceci à travers leurs ambassadeurs que vous êtes.

En vous élisant, les citoyens vous ont bien sûr donné leur confiance, mais pour moi, ils ont fait bien plus puisqu'ils vous ont transféré une partie de leur pouvoir. En quelque sorte, ils vous ont confié la gestion de leurs besoins et leur espoir.

Un philosophe disait : « Même si le poète est celui qui crie dans le désert, il se doit de crier, car il est le porte-parole de tous ceux qui ne savent, ne peuvent ou n'osent s'exprimer ». Par conséquent, vous devrez, dès ce soir et pour toute la période administrative, défendre les idées pour lesquelles vous avez été élu et surtout rester vous-même, devenir ce poète.

Toutefois, et c'est le propre de la force de notre politique en Suisse, à la fin, après parfois des discussions animées, les explications données par le Conseil communal, vous devrez aussi être capables de trouver des compromis et des

majorités qui tendent vers la meilleure solution, tenant compte de la situation du moment et parfois de nombreuses contraintes car, comme le disait Gandhi : « **Chacun a raison de son propre point de vue, mais il n'est pas impossible que tout le monde ait tort** ». Alors, même si vous avez l'impression de faire de la politique des petits pas ou à doses homéopathiques, n'oubliez jamais que même l'effet placebo a parfois été synonyme de miracle.

La mission que vous assumerez dès aujourd'hui est sérieuse et vous devez vous intéresser à chaque sujet, vous devez être curieux, vous devez exiger du Conseil communal, vous devez participer, faute de quoi vous serez des tricheurs et vous aurez perdu.

Et si vous êtes assermentés ce soir, c'est que l'Etat a voulu marquer d'une manière forte l'importance de votre tâche.

Tout ceci est encore plus fort à Siviriez où, pour la première fois de l'histoire de votre commune, la population vous a délégué ce pouvoir. Par conséquent, vous n'avez pas le droit de décevoir tous ceux qui étaient convaincus que l'introduction d'un conseil général est la meilleure solution et vous devez, par votre engagement et efficacité, prouver à ceux qui avaient des doutes sur la mise en place d'un tel conseil que ce choix était juste et adéquat.

Vous ferez aussi partie de commissions comme la Commission financière, d'aménagement, de naturalisation, de l'énergie et j'en passe.

Là, en plus, tenant compte de votre expérience de vie, de votre profession, de vos passions peut-être vous serez en tant que membre des commissions une aide à la décision du Conseil communal. Vos avis et préavis seront importants et ils devront être parfaits.

Comme les conseillers communaux, vous devrez respecter quelques règles. Vous aurez alors l'obligation de participer, de vous prononcer, de donner votre avis, d'être actifs, d'oser votre opinion, puis vous serez tenus par le secret des délibérations. Sachez que seul le respect de ce principe permet de construire ensemble.

L'avantage dans un Conseil général, c'est que la minorité de la commission – à des conditions strictement définies dans loi – pourra aussi faire valoir son point de vue.

Et puis, le législateur a pensé à tout en prévoyant des garde-fous à vos décisions, garde-fous qui s'appellent référendum ou initiative et qui préservent les droits du citoyen.

Alors, dorénavant, c'est à vous de trouver les meilleurs ingrédients pour qu'il fasse bon vivre à Siviriez.

Siviriez est pour moi l'une des communes phares de notre district. Siviriez est – et doit rester un exemple. Cette relation particulière que vous entretenez avec le district à travers le Foyer Notre Dame Auxiliatrice vous donne encore plus de responsabilités. Ces prochains mois, ensemble, nous devons être capables d'offrir à vos gens en particulier et tous les résidents des conditions d'accueil dignes et un aménagement du centre du village exceptionnel où toutes les

*génération*s pourront se retrouver dans des espaces généreux, qui jouent avec la nature et où les échanges deviendront alors roi.

Merci de continuer à être innovateur, à soutenir vos sociétés comme vous le faites car elles sont des références au niveau du district, du canton et souvent bien au-delà. Merci de faire grandir votre commune à travers ces dynamiques et aussi à travers notre Sainte Marguerite qui, par son aura, fait de cette région un coin où de nombreux pèlerins viendront essayer de mieux connaître ce lieu qu'est Siviriez.

Le district est un grand moteur. Siviriez est une pièce essentielle... Alors roulons ensemble et osons pour toutes les générations, soyons un peu fous et toujours plein d'idées.

Pour terminer, permettez-moi cette histoire :

Il y avait un lion très fier qui mourait de faim. Il avait passé plusieurs jours sans manger et savait que les proies n'étaient pas nombreuses là où il se trouvait. Il comprit qu'il devait être patient et observer attentivement les environs car si une proie apparaissait et s'échappait, il n'en trouverait pas d'autre aussi facilement.

Le lion se dissimula donc derrière un buisson et attendit tranquillement. Les heures passèrent et rien n'apparaissait. Cependant, au moment où il commençait à perdre espoir, un lièvre surgit à proximité. Il y avait de l'herbe et il était sorti sans faire attention pour en manger. Le lion savait que les lièvres étaient très rapides : il devait lancer une attaque subite et décisive.

Il attendit un moment et se mit en position d'attaque. Alors qu'il allait se jeter sur sa proie, il vit un grand gibier qui avançait tranquillement à quelques mètres de lui. Il en saliva. En quelques secondes, il changea ses plans et attaqua la plus grosse proie, qui avait eu le temps de le voir et s'était mise à courir. Le lièvre, bien entendu, en profita pour s'échapper.

Cette histoire nous apprend à ne pas perdre ce que nous sommes sûrs d'avoir à cause d'une autre chose qui nous a séduits.

C'est avec cette morale que je vous témoigne toute ma reconnaissance et n'oubliez pas qu'une vie vécue au service des autres est plus enrichissante, plus profonde et plus complète. Servir l'humanité est l'une des tâches les plus nobles. Vous vous êtes engagés dans ce sens, soyez-en vivement remerciés.

*Chères Conseillères, Chers Conseillers généraux
Je vous présente mes meilleurs vœux pour toutes ces années à venir.
Faites attention à vous, aux vôtres et à tous excellente soirée.*

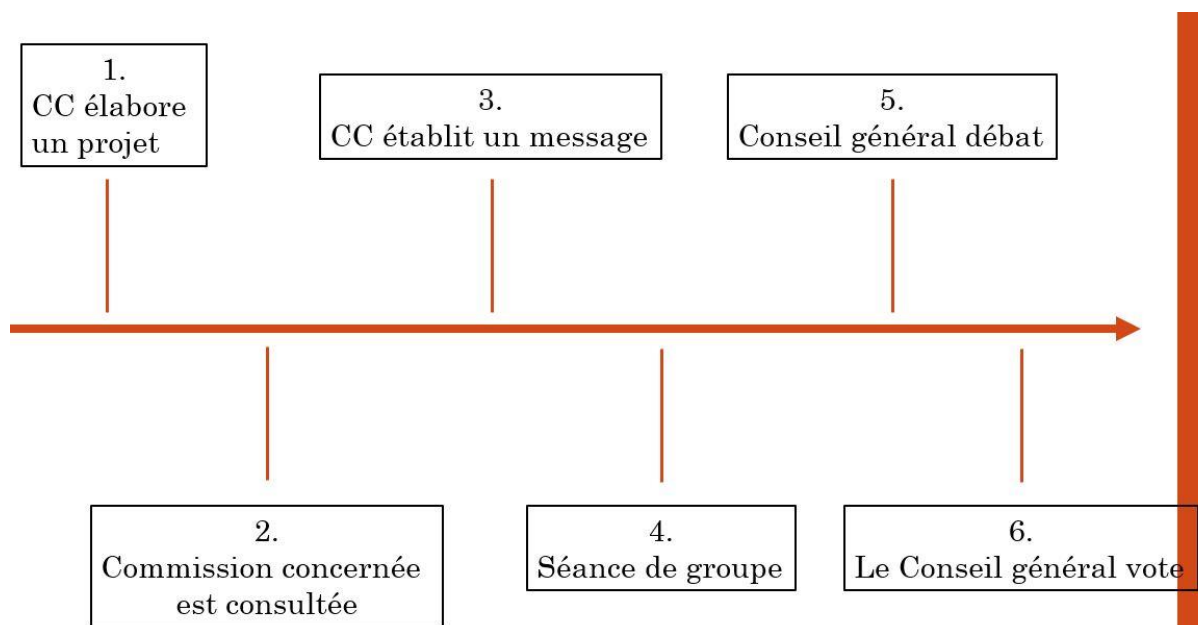
Mot de M. le Lieutenant de préfet

*Monsieur le Doyen,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs,*

Je vais vous présenter en quelques mots quelques-uns des éléments qui semblent importants et qui doivent être bien compris.

Cheminement d'une demande de crédit

- *Pour rendre l'explication plus vivante, je vous propose de prendre le cheminement d'une demande de crédit :*



- **1. Le Conseil communal élabore un projet**
 - *Exemple : faire un centre sportif.*
- **2. La commission concernée est consultée**
 - *Exemple : Commission des sports ou Commission de l'aménagement*
 - *But : expliquer les démarches faites par le Conseil communal à la Commission → échanger, prendre le pouls, modifier le projet en fonction des remarques*
 - *Conseil : le Conseil communal doit travailler avec les commissions → partenaires*
- **3. Le Conseil communal établit un message**
 - *Expliquer en quoi consiste la demande de crédit, pourquoi on est arrivé à cette solution, etc.*
 - *Le but : être transparent !*

- **4. Les groupes vont faire leur séance de préparation et débattent de la demande de crédit en question.**
 - C'est ici que vous devez poser les **questions**
 - Important : que les conseillers communaux participent à ces séances de préparation au sein de leur groupe. → les Conseillers communaux doivent ici être collégiaux, c'est-à-dire. qu'ils doivent défendre le point de vue du Conseil communal.

- **5. Conseil général, et débat au sujet du projet en question. Ordre des délibérations :**
 - Le Président **ouvre le point** relatif à la demande de crédit en question.
 - **Rapporteur de la commission** va prendre la parole
 - Le **Conseil communal** prend la parole
 - **Discussion de portée générale.** Possibilités pour un Conseiller général :
 - Non-entrée en matière ou renvoi → on renvoi la demande de crédit
 - Motion d'ordre → suspension de séance
 - Amendement ou contre-proposition → on propose un crédit plus élevé ou moins élevé (exemple : plus petite buvette, etc.).
 - Prendre la parole pour appeler à voter oui ou non.

- **6. Conseil général vote**
 - **Ordre des votes :**
 - Renvoi ou non-entrée en matière
 - Proposition du Conseil communal
 - Si la proposition du Conseil communal n'obtient pas la majorité des voix, le Conseil général vote au sujet de la proposition.
 - **Vote :**
 - À main levée (sauf si 1/5^e des membres demandent le bulletin secret)
 - pour, contre
 - **Les scrutateurs comptent**
 - Conseil : une personne est désignée pour faire les additions des scrutateurs (ex : vice-président)
 - A noter que les abstentions ne sont pas comptées et que les décisions sont prises à la majorité des voix.
 - Égalité : Le Président départage
 - **Le Président annonce le résultat final.**
 - **Pour les élections, les règles sont différentes**

- **7. Publication dans la Feuille officielle et demande de référendum**
 - 1/10^e des citoyens actifs

Conseils

Conseils que l'on peut donner, même si cela n'est pas dans la loi :

- *Comme je l'ai dit, bien définir les rôles des membres du bureau (soit scrutateurs, président, vice-président)*

- *La Secrétaire communale est une personne très importante.*
 - *Elle fait le lien entre le Bureau du Conseil général et le Conseil communal.*
 - *Sur le long terme, c'est elle qui accompagne le Président car c'est elle qui maîtrise la loi sur les communes et qui a l'expérience, qui sait comment ça se passe.*
 - *Assise à côté du Président.*

- *Règlement du Conseil général*
 - *Plus il y a d'articles, plus il y a matière à interprétation → conseil : éviter les règlements trop longs.*

- *Le Conseil général et le Conseil communal doivent être des partenaires. L'idée n'est pas de se battre sur des points de procédure, mais de débattre du fond des dossiers pour les trancher.*

- *La Préfecture est à votre disposition pour toute question.*

M. le Préfet Willy Schorderet procède à l'assermentation des Conseillères et Conseillers généraux.

M. Gérard Toffel remercie M. le Préfet et M. le Lieutenant de Préfet pour leurs précieux conseils.

4. Désignation de quatre scrutateurs pour le bureau provisoire

Pour la constitution de ce bureau provisoire, M. Gérard Toffel appelle :

- ✓ Mme Manon Jaquier
- ✓ Mme Justine Ruffieux
- ✓ Mme Martine Bosson
- ✓ Mme Christine Pochon

Ledit bureau fonctionnera jusqu'à la fin du point 5 de l'ordre du jour.

M. Gérard Toffel remercie toutes ces dames de « l'entourer ». Ceci est un petit clin d'œil à l'histoire et à la situation encore difficile de la représentation féminine dans les institutions communales.

Pour preuve, un petit rappel historique :

1971 : Acceptation du suffrage féminin sur le plan fédéral.

1982: Premières dames syndics dans le canton : Mme Thérèse Jaquier et Mme Laurence Sallin.

40 ans plus tard... *une seule* dame occupe le poste de Syndic dans la Glâne.

Conclusion : on n'avance pas beaucoup !

M. Gérard Toffel situe la représentation féminine au Conseil général de Siviriez : 8 sur 30 soit 26% et au Conseil communal 2 sur 9 soit 22%. Il souligne qu'à Siviriez, on va un peu plus vite mais que cela reste insuffisant. Il insiste pour que les dames prennent leur place comme l'ont fait les quatre scrutatrices du bureau provisoire.

Fin de la minute historique du vieil instituteur et du plaidoyer pour une meilleure représentation féminine.

5. Election du Bureau du Conseil général

a. Election du/de la Président/e

M. Michel Maillard, chef de groupe Unis pour Siviriez propose avec plaisir et avec honneur la candidature de M. Gérard Toffel en faisant une brève présentation de son parcours.

Etant le seul candidat, **M. Gérard Toffel** est élu par applaudissements.

b. Election du/de la Vice-président/e

M. le Président donne la parole à M. Christian Ruffieux, responsable de groupe Ensemble vers l'Avenir.

M. Christian Ruffieux présente brièvement la candidature de M. Pierre-Alain Pittet.

M. Pierre-Alain Pittet est élu à l'unanimité Vice-président du Conseil général par acclamations.

M. le Président félicite et remercie M. Pierre-Alain Pittet pour son engagement.

c. Election des scrutateurs/trices

Désignation du nombre de scrutateurs et scrutatrices :

M. le Président souligne que les groupes Ensemble vers l'avenir et Unis pour Siviriez ont convenu de désigner **trois personnes**.

Ladite proposition est acceptée à l'unanimité.

Election des scrutateurs/trices :

M. le Président demande aux Responsables de s'exprimer.

M. Michel Maillard, Unis pour Siviriez, soumet les candidatures de Mme Marie-Claire Jaquier et M. Benoît Guillaume.

M. Christian Ruffieux, Ensemble vers l'Avenir, présente Mme Christine Pochon.

N'ayant pas d'autres candidats, M. le Président propose d'élire ces trois personnes.

d. Election des scrutateurs/trices suppléants/es

Ayant nommé trois scrutateurs et scrutatrices, M. le Président estime logique que trois personnes soient présentées comme scrutateurs/trices suppléants/es.

M. Christian Ruffieux, Ensemble vers l'Avenir, a le plaisir de présenter la candidature de Mme Stéphanie Corminboeuf.

M. Michel Maillard, Unis pour Siviriez, propose MM. Blaise Grand et Nicolas Oberson.

N'ayant pas d'autres candidats, ces trois personnes sont élues par applaudissement.

Le Bureau du Conseil général pour la période 2021 - 2026 étant constitué, M. le Président invite les membres élus à le rejoindre et, de ce fait, prie le bureau provisoire de céder la place aux nouveaux élus.

M. le Président a le plaisir de passer la parole à M. le Syndic.

*Monsieur le Président du Conseil général,
Monsieur le Préfet,
Monsieur le Lieutenant de Préfet,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,
Mesdames, Messieurs,*

Ce soir, une page de la vie communale de Siviriez se tourne avec l'introduction du Conseil général.

Cette nouvelle manière de fonctionner a été plébiscitée dans plusieurs communes du Canton. Chez nous, elle a été proposée et voulue par nos citoyennes et citoyens lors de la votation du 27 septembre dernier.

La démocratie et l'intérêt pour la chose publique sont encore bien présents à Siviriez avec 73 candidats pour les 30 sièges à pourvoir.

Je vous adresse, Mesdames et Messieurs les élu-e-s mes félicitations pour votre élection et votre engagement envers notre population.

La législature 2021 – 2026 devra être placée sous le signe de la collaboration, de la discussion et du respect entre nos deux conseils. Ne pas oublier que nous sommes tous en apprentissage dans cette nouvelle manière de fonctionner.

Les projets, les idées, les propositions devront être l'affaire de toutes et tous.

Des débats sereins et constructifs seront la base des succès futurs. Chacun devra donner son opinion, qu'il soit pour ou contre, dans le but de trouver un consensus... ceci dans l'intérêt général.

Les dossiers ne vont pas manquer pour cette première législature, les objets seront nombreux et passionnants, pour ne pas dire complexes. Ils demanderont toute votre énergie et toutes vos compétences pour nous tous.

Mais c'est ensemble que nous arriverons à les réaliser.

En voici quelques exemples :

- *Zone sportive*
- *Zone artisanale*
- *Équipement de la zone à bâtir « Les Chaussées »*
- *Construction du nouvel EMS avec possibilité de construction d'appartements pour personnes âgées*
- *Mesures de circulation routière sur plusieurs secteurs*
- *Réfection des routes et mise aux normes des arrêts de bus*
- *Ecole de demain*
- *Aménagement du territoire*
- *Site éolien*

Ce n'est qu'une partie du travail qui attend le Conseil communal et le Conseil général.

Soyons optimistes et ayons confiance en l'avenir.

Je vous souhaite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, une belle législature ponctuée de fructueux et intéressants débats.

Merci de votre attention

M. le Président remercie M. le Syndic pour ses paroles.

Le Bureau étant en place, M. le Président souhaite adresser quelques mots en tant que Président élu pour une année.

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Comment faire pour éviter trop de redondances à la suite des interventions de M. le Préfet et de M. le Syndic ? Un devoir un peu difficile mais comme on le disait jadis à l'école, la répétition est aussi une méthode pour apprendre.

Je vous remercie pour la confiance que vous me témoignez en me désignant comme premier Président de notre Conseil général. Je n'ai pas grand mérite puisque les candidates et les candidats ne se bouscuaient pas au portillon. Permettez-moi d'exprimer quelques regrets par rapport à ce choix par défaut, je souhaitais ardemment qu'une dame prenne la place que j'occupe. J'arrive donc à la conclusion que je suis un peu là à l'insu de mon plein gré.

L'introduction d'un Conseil général est pour une commune l'occasion de donner un nouveau souffle à sa gestion. Ce nouveau souffle c'est à nous représentants de nos 1700 citoyennes et citoyens de le donner et de le maintenir durant les 5 ans à venir. On vous l'a déjà dit mais c'est bien de le répéter, un Conseiller général n'est pas membre de l'exécutif. Il est important que chacun reste dans son couloir et respecte les prérogatives de l'exécutif. Le Conseil général sera une force de proposition et il sera important que l'on débâte dans un esprit de collaboration et de respect comme l'a relevé M. le Syndic.

Ce nouveau souffle Conseillères et Conseillers généraux, vous allez le répandre à travers une connaissance approfondie des dossiers qui vous seront soumis, à travers votre participation aux commissions nommées dans quelques instants. Des idées novatrices, du bon sens, des échanges respectueux, autant d'ingrédients qui vous permettront de vivre des moments positifs et enrichissants.

Souvenez-vous aussi de l'importance de la relation à cultiver avec vos électrices et électeurs. Mme Claudine Perroud l'a rappelé : paradoxalement, à Prez, le passage de l'Assemblée communale au Conseil général a réactivé l'intérêt pour les affaires de la Commune. J'espère qu'il en sera de même à Siviriez. Prenez l'habitude de discuter de vie de la Commune, de ses projets avec vos voisins et amis, avec les membres de vos sociétés.

Dans l'actualité, on dit volontiers que notre monde se trouve à un point de bascule. Le Covid et la transition énergétique ont-ils, vont-ils, chambouler nos sociétés ? Que peut-on faire dans une Commune de 2'500 habitants pour ne pas seulement subir le changement mais l'accompagner, voire le précéder ?

Quelques réponses en vrac :

- *Inviter nos citoyennes et citoyens à soutenir nos commerçants, producteurs agriculteurs et artisans. Une action simple et qui ne demande pas trop d'efforts.*
- *Définir les besoins en particulier pour les plus faibles, les gens vivant seuls, les nouveaux arrivants.*
- *Ces dernières années, on a beaucoup construit dans nos villages, trop probablement ! Pour le futur, c'est à Siviriez que vont se concentrer les nouveaux quartiers. Ne faudrait-il pas que la Commune soit plus proactive en fixant des exigences claires pour les équipements des futures constructions ? En mettant l'accent sur le solaire par exemple. Mais aussi en réfléchissant à un développement qui favorise la qualité plutôt que la quantité.*

Les projets de la législature 2021 - 2026 ont été évoqués par M. le Syndic.

Dans ces diverses thématiques, le Conseil général devra prendre sa place, faire preuve de réflexion et d'initiative pour proposer une vision d'avenir.

Mesdames et Messieurs, rappelons-nous que nous vivons dans un monde privilégié et que nous sommes des privilégiés. Notre Commune fonctionne bien.

Les services proposés à la population sont d'un très bon niveau et nous ne sommes pas à plaindre. C'est aussi pour cela que nous devons relativiser certaines discussions, accepter que tout ne soit pas possible. Cela n'est pas toujours facile parce que nous vivons dans un monde qui a perdu le sens de la nuance en raison, en partie, de la place que prennent les réseaux sociaux dans notre monde hyper connecté. Tout est blanc ou tout est noir. Essayons dans le cadre de nos discussions, de faire preuve de nuances, d'accepter que l'autre ait des arguments intéressants, pertinents. Après avoir fait une pesée d'intérêts, prenons position et votons en acceptant la décision de la majorité. C'est ainsi que nous avancerons en nous fixant comme objectif le bien commun.

Un dernier point me tient à cœur, c'est celui de l'information. Il est absolument nécessaire qu'un nouvel élan soit donné pour que les habitants de nos villages soient informés le plus complètement possible et dans une transparence totale.

En conclusion, rappelons-nous que nous avons un apprentissage à faire pour que le changement initié ce soir soit positif pour notre Commune. Je vous souhaite de vivre une législature positive et sereine. Allons ensemble vers l'avenir en étant unis pour Sivrize.

Je vous remercie.

6. Election des membres de la Commission financière

a. Désignation du nombre de membres

M. le Président souligne qu'à l'article 9 ReLCO, il est précisé que la Commission financière se compose d'au moins 5 membres.

M. le Président donne la parole au Conseil communal.

M. le Syndic explique que dans le cadre de la création des commissions, le Conseil communal a transmis ses souhaits aux différentes parties.

A la suite de différents échanges entre les deux groupes qui forment le Conseil général de cette législature, nous sommes arrivés à trouver un consensus entre nos propositions et les vôtres pour qu'uniquement des personnes élues siègent.

Le Conseil communal proposait quelques membres externes pour l'une ou l'autre de ces commissions... mais il vous a suivis sur ces points.

Reste la Commission financière pour laquelle le Conseil communal maintient sa proposition de cinq membres.

Ceci, pour diverses raisons :

- Cette commission fonctionne depuis plusieurs années à cinq et cela était "suffisant".
- Le sujet est complexe et ce n'est pas toujours aisé de trouver des horaires avec de grand groupe pour agender des réunions.
- Dans un courrier du 8 mai dernier, il y avait encore la proposition du groupe Ensemble vers l'Avenir qui suggérait également cinq membres.

C'est pour cela que le Conseil communal vous propose de nommer cinq membres à cette commission.

Au nom du groupe Unis pour Siviriez, M. Michel Maillard explique que lors des débats au sein du groupe, la première idée a été que le Conseil communal proposait cinq membres pour des raisons d'économie mais souligne avoir compris, par la suite, que c'est pour des raisons d'organisation. M. Michel Maillard souligne toute l'importance de cette commission pour l'équilibre de notre Commune. C'est pourquoi, Unis pour Siviriez considère qu'une Commission financière de sept membres est nécessaire et maintient sa proposition de sept membres.

M. Fabien Gobet, Ensemble vers l'Avenir, soutient également la suggestion de sept membres.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet cet objet au vote.

Proposition du Conseil communal, soit cinq membres	30 NON
Proposition du Conseil général, soit sept membres	30 OUI

A l'unanimité, la Commission financière sera composée de **sept** membres pour la législature 2021 – 2026.

b. Election des membres pour la législature

M. Michel Maillard, Unis pour Siviriez, propose Mmes Chantal Davet, Manon Jaquier et MM. Alexandre Bourqui et Frédéric Conus.

M. Fabien Gobet, Ensemble vers l'Avenir, a le plaisir de présenter les candidatures de MM. Nicolas Currat, Louis Bérard et lui-même.

Les sept candidat/es sont élu-e-s membres de la Commission financière par applaudissements.

7. Election des membres de la Commission d'aménagement

a. Désignation du nombre de membres

A l'art. 36 de la LATeC il est précisé que la Commission d'aménagement se compose d'au moins cinq membres. M. le Président informe que les groupes de notre Conseil général comme le Conseil communal ont convenu qu'elle devrait se composer de sept membres dont deux Conseillers communaux.

A l'unanimité, le Conseil général valide le fait que la Commission d'aménagement soit composée de **sept** membres.

b. Election des membres pour la législature

Mme Manon Jaquier, Unis pour Siviriez, présente les candidatures de Mme Christine Dumas et de MM. Matthieu Deillon et Philippe Steinhauer.

M. Damien Gillard présente les deux candidats suivants, soit M. Frédéric Pittet et lui-même.

Les sept candidats sont élus par acclamations. Ladite commission sera complétée par MM. Paul Maillard et Daniel Girard, Conseillers communaux.

8. Election des membres de la Commission des naturalisations

a. Désignation du nombre de membres

La Commission des naturalisations comprend cinq membres selon l'article 8 du règlement communal sur le droit de cité.

En accord avec le Conseil communal, les groupes Ensemble vers l'Avenir et Unis pour Siviriez ont convenu de fixer l'effectif à cinq membres dont un(e) membre du Conseil communal.

Unanimentement, le Conseil général valide le fait que la Commission des naturalisations soit composée de **cinq** membres.

b. Election des membres pour la législature

Mme Manon Jaquier, Unis pour Siviriez, propose Mme Marie-Claire Jaquier ainsi que M. Nicolas Oberson.

Mme Martine Bosson, Ensemble vers l'Avenir, présente la candidature de M. Eric Baudois et d'elle-même.

M. le Président souligne que le Conseil communal sera représenté par Mme Eliane Clerc.

Les cinq membres sont élus par applaudissements.

9. Election des membres de la Commission Energie et développement durable

a. Désignation du nombre de membres

M. le Président attire l'attention sur le fait que le nom de la commission a été modifié avec l'adjonction des termes « développement durable ».

Les groupes Ensemble vers l'Avenir et Unis pour Siviriez, en accord avec le Conseil communal, proposent de fixer l'effectif à sept membres dont deux membres du Conseil communal.

Ladite proposition est acceptée à l'unanimité. La Commission Energie et développement durable sera composée de **sept** membres.

b. Election des membres pour la législature

M. Eric Baudois, Ensemble vers l'Avenir, propose Mme Stéphanie Corminboeuf et lui-même.

Mme Manon Jaquier, Unis pour Siviriez, présente les candidatures de MM. David Dumas, François Equey et Julien Rouiller.

Par applaudissements, ces cinq personnes sont élues au sein de la Commission Energie et développement durable. Elles seront accompagnées par MM. Paul Maillard et Pascal Cosandey, Conseillers communaux.

10. Election des membres de la Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs

a. Désignation du nombre de membres

Pour la présentation de cette nouvelle commission, M. le Président a le plaisir de passer la parole à Mme Tania Dumas, Conseillère communale.

Mme Tania Dumas explique que cette commission a pour mission de favoriser et d'harmoniser la vie sociale, culturelle, sportive et les loisirs pour la population de notre Commune. Elle a également pour mission de soutenir et d'élaborer avec les différentes sociétés locales des manifestations ou des évènements.

Les tâches attribuées actuellement sont

- ✓ analyser l'octroi des subventions communales aux sociétés locales
- ✓ continuer les réflexions concernant le projet de la salle triple
- ✓ promouvoir les artistes et sportifs locaux

Mme Tania Dumas relève que cette commission aura également pour but de mener des réflexions pour des espaces verts, lieux de rencontre dans notre Commune, lieux se voulant intergénérationnels.

M. le Président remercie Mme Tania Dumas et mentionne que le nombre de membres est fixé à sept dont un membre du Conseil communal.

Unaniment, la proposition est validée par le Conseil général.

b. Election des membres pour la législature

Mme Manon Jaquier, Unis pour Sviriez, propose les candidatures de Mme Justine Ruffieux et MM. Laurent Carrel et Frédéric Conus.

M. Jonas Giroud, Ensemble vers l'Avenir, présente Mme Martine Bosson, M. Pierre-Alain Pittet et lui-même.

M. le Président souligne que le Conseil communal sera représenté par Mme Tania Dumas.

Les sept membres sont élus par applaudissements.

11. Règlement du Conseil général

a. Désignation du nombre de membres de la Commission de rédaction

M. le Président rapporte que le Conseil général doit se doter d'un règlement. Il existe 36 règlements dans le canton de Fribourg. M. le Président explique que le Conseil général ne va pas réinventer la roue. Toutefois, il faut que certains articles soient adaptés à la situation de notre Commune, d'où la nécessité d'avoir un groupe qui se charge de mettre au point ce règlement. La proposition est que le Bureau et les scrutatrices et scrutateurs suppléants se chargent de ce travail, soit huit personnes.

Ladite proposition est acceptée à l'unanimité. La Commission de rédaction sera donc composée de **huit** membres.

b. Election des membres

M. Christian Ruffieux, Ensemble vers l'Avenir, présente Mmes Stéphanie Corminboeuf, Christine Pochon ainsi que M. Pierre-Alain Pittet.

Mme Manon Jaquier, Unis pour Sivrize, propose la candidature de Mme Marie-Claire Jaquier et celles de MM. Gérard Toffel, Benoît Guillaume, Blaise Grand et Nicolas Oberson.

Les membres sont élus par mains levées à l'unanimité.

12. Choix du mode de convocation

N'ayant pas encore de règlement, M. le Président mentionne que le mode de convocation pour les prochaines séances doit être défini.

M. le Président donne lecture de la proposition du Conseil communal, soit :

La convocation et les documents qui l'accompagnent sont transmis aux membres du Conseil général 20 jours à l'avance ou selon les dispositions établies par le futur Règlement du Conseil général.

Lesdits documents sont mis à la disposition du public et des médias au moins 10 jours à l'avance. Les dates, heures, lieux et ordres du jour des séances sont en outre annoncés par un avis aux divers piliers publics, dans la Feuille officielle et sur le site internet de la Commune.

De plus, le Conseil communal se pose la question si l'envoi d'un tout-ménage serait opportun.

Pour la discussion, M. le Président propose de procéder par étape en rappelant que ce mode de convocation sera valable uniquement pour les séances se déroulant cette année.

- ✓ *Délai de 20 jours pour la remise des documents aux membres du Conseil général*

Proposition acceptée à l'unanimité

- ✓ *Délai de 10 jours pour le public et les médias*

Proposition acceptée à l'unanimité

- ✓ *Distribution d'un tout-ménage*

M. le Président relève que nous vivons encore dans un monde où la fracture numérique est une réalité, dès lors on peut se demander comme le Conseil communal si la transmission d'un tout ménage contentant uniquement l'ordre du jour du Conseil général ne serait pas opportune. La thématique pourra être reprise dans le règlement du Conseil général.

M. le Président se positionne favorablement quant à cet envoi de tout-ménage.

Etant le moins numérique des membres du Conseil communal, M. le Syndic estime que ce tout-ménage permet à tout un chacun d'être informé.

Proposition acceptée à l'unanimité

13. Divers

M. le Président a le plaisir de donner la parole à M. le Syndic.

M. le Syndic souligne que suite au courrier du Groupe E Greenwatt nous demandant de déléguer un membre de notre Conseil communal pour le Comité de pilotage (COFIL) de parcs éoliens, le Conseil communal n'a pas répondu favorablement à cette requête. En effet, il n'estimait pas légitime d'intégrer un COFIL à ce stade du projet.

M. le Syndic informe que nous allons de rebondissements en rebondissements... En effet, on a appris hier que le Groupe E se retirait des projets éoliens fribourgeois et qu'il laissait aux communes et au canton l'initiative de planifier le développement éolien... en restant à disposition si nécessaire.

M. le Syndic ne croit pas que c'est le rôle d'une commune de mettre en place des énergies renouvelables pour ensuite les transmettre au revendeur d'énergie du canton.

Pour la suite du dossier, le Conseil communal avait prévu d'adhérer à la proposition de la Région Glâne-Veveyse, de l'Association des communes glânoises et de la Préfecture de la Glâne afin de travailler ensemble pour rencontrer les partenaires du projet ainsi que les services cantonaux et les personnes « anti-éoliennes ».

Nouveau revirement en fin d'après-midi... M. le Syndic informe avoir pris connaissance du fait que toutes les propositions étaient suspendues et qu'aucune initiative ne sera prise par l'Association des communes glânoises ou la Région Glâne-Veveyse.

M. le Syndic proposera au Conseil communal d'écrire un courrier aux communes concernées par ces parcs pour se rencontrer afin d'essayer de trouver une synergie entre elles pour parvenir à proposer une votation sur cette thématique. Il mentionne que des informations seront insérées sur notre site internet.

Quant à la zone sportive, M. Paul Maillard, Conseiller communal en charge de l'aménagement du territoire, informe que tous les permis ont été octroyés et que les offres nous ont été transmises. Par souci de transparence, il souligne que le Conseil communal a des difficultés vis-à-vis du maintien du budget. M. Paul Maillard rapporte qu'une proposition de séance extraordinaire sera suggérée, début juillet, afin que les membres du Conseil général aient toutes les informations nécessaires quant à cet investissement complémentaire. Il tient à préciser que cet aménagement est un beau projet et que les millions investis ne touchent pas uniquement le football-club. Une zone d'activités adjacente est en cours de développement, des bassins de rétention sont à réaliser et des places de parc seront également à disposition. De plus, il relève que le Conseil communal a rencontré bon nombre de difficultés avec ce projet.

M. Antonio Molettieri, Conseiller communal en charge des Ecoles et de la Petite enfance, présente Intranet en quelques mots. Intranet est un outil qui va permettre aux membres du Conseil général et du Conseil communal de pouvoir partager des documents. Cette installation sera à disposition dès la fin juin.

M. Michel Maillard relève qu'effectivement les événements de ces derniers jours et de ces dernières heures font que ce qui a été préparé n'est plus vraiment « d'actualité »... Au nom du groupe Unis pour Siviriez, il souhaite tout de même faire une déclaration :

Lors de la dernière assemblée communale du 8 avril 2021, des citoyens ont posé des questions et manifesté leurs inquiétudes sur le sujet des éoliennes. Il est vrai que ce thème, à la fois technique et très émotionnel, s'est invité dans la campagne électorale avec les effets que l'on connaît.

Il n'empêche, les élus du groupe Unis pour Siviriez demandent au Conseil communal de Siviriez de renseigner en temps et en heure le Conseil général de toutes démarches pouvant impliquer un engagement de la Commune sur la question des énergies en général, éoliennes en particulier.

Le groupe Unis pour Siviriez attend que la Commission Energie et développement durable puisse réellement faire son travail en disposant des informations nécessaires.

Le rappel peut sembler évident... Le groupe Unis pour Siviriez veut dire à ses électeurs et concitoyens que leurs préoccupations sont les siennes aussi. Le Conseil général entend promouvoir l'information et le débat de façon proactive.

M. Louis Bérard, au nom du Groupe Ensemble vers l'Avenir, renchérit :

Groupe E Greenwatt a été très mauvais dans ce dossier ou du moins très maladroit. Trop longtemps, il a caché la vérité à la population sur ses réelles intentions, l'évolution des projets et le calendrier planifié pour sa réalisation. Le projet est très mal ficelé et in fine la population n'adhère pas.

En date du 29 avril dernier, Groupe E Greenwatt affirmait encore vouloir constituer les comités de pilotage d'ici fin juin. Ces comités constitués des représentants de Greenwatt, des bureaux d'études, des éventuels partenaires, des représentants des communes concernées et d'autres membres à définir auraient les buts suivants : « Aider Greenwatt à développer les parcs, assurer que tous les intérêts des parties prenantes soient pris en compte, identifier les contraintes et opportunités, mais aussi développer la conduite du projet et arbitrer les éventuels conflits. »

Groupe E Greenwatt présentait son calendrier idéal :

- 1. Lancer les campagnes de mesure de vent jusqu'en 2022.*
- 2. Etudier en parallèle : le bruit et les autres nuisances ainsi que l'impact environnemental et ses compensations.*
- 3. Définir les installations, les places de montage et accès.*
- 4. Définir les gabarits des machines (6 au minimum par parc) et leur emplacement.*
- 5. La demande de mise en zone via la commune et son PAL serait faite en 2024.*
- 6. La mise à l'enquête du parc pourrait suivre en 2025.*
- 7. Le traitement des oppositions se ferait jusqu'en 2030-2031.*

Le temps presse. Pour le groupe Ensemble vers l'Avenir il est temps que la population puisse se positionner sans ambiguïté. Dès lors, nous demandons qu'une votation populaire ait lieu dans notre commune sur le sujet et ceci avant une quelconque intervention d'entreprise tiers sur le territoire communal.

Nous proposons la question suivante : Souhaitez-vous l'implantation d'un parc éolien sur le territoire communal ? Oui ou non.

Ainsi nous jouons en toute transparence et permettons au Conseil communal de se positionner clairement sur le sujet en tout temps.

Pour rappel, le Conseil communal a promis lors de la dernière assemblée communale d'avril dernier de ne pas aller à l'encontre de l'avis émis par la population lors d'un vote consultatif.

Le groupe Ensemble vers l'Avenir est d'avis que ce vote devrait intervenir dans les meilleurs délais soit le 26 septembre 2021.

M. le Syndic prend note de la remarque, remarque qui sera étudiée au sein du Conseil communal et de la Commission Energie et développement durable. Il tient à relever qu'une votation en date du 26 septembre 2021 lui semble « utopique ».

M. Louis Bérard s'exprime à titre personnel.

Pour rappel, si l'assemblée communale a voté un crédit, elle l'a fait pour un projet précis.

Or, si sur la forme les modalités ont été respectées, force est de constater que la composition de l'assemblée communale de ce jour ne correspondait en aucun cas à une assemblée usuelle, le FC Siviriez ayant invité ses membres et leurs familles à participer à cette assemblée dans le but précis de valider le projet.

La population n'a pas forcément apprécié la tournure des événements et il est certain que cet épisode fut déterminant pour la mise en place d'un Conseil général en lieu et place d'une assemblée communale.

Aujourd'hui, le projet pharaonique proposé ne peut plus être réalisé dans sa forme initiale.

C'est pourquoi je demande que ce projet soit abandonné au profit d'un nouveau projet plus modeste, beaucoup moins onéreux, plus respectueux de l'environnement et durable en tenant compte des synergies possibles dans le district.

Pour rappel, la Commission financière, par la voix de son Président M. Pierre Alain Coquoz, appelait le Conseil communal à être très prudent en matière de dépense partout où cela était de son ressort.

Enfin je tiens à ajouter qu'un crédit voté, ne donne pas l'obligation au Conseil communal de le dépenser dans sa totalité et que pour moi, d'autres projets, tels que la construction d'une école centralisée, me paraissent prioritaires pour notre commune, et ne pourront pas ne pas être débattus dans un très proche avenir.

Mme Christine Pochon, au nom du groupe Ensemble vers l'Avenir, propose la création d'un groupe de travail ou d'une commission pour les écoles. Le but du groupe Ensemble vers l'Avenir étant d'être proactif par rapport aux futurs besoins. Il suggère un groupe composé de Conseillers généraux, communaux, de Mme Géraldine Crausaz, Responsable d'établissement, ainsi que des enseignants. En ayant d'ores et déjà parlé au sein du groupe Ensemble vers l'Avenir, deux personnes se montrent intéressées à y prendre part.

Etant enseignante dans le cercle scolaire de Siviriez, Mme Justine Ruffieux, à titre personnel, soutient la proposition de Mme Christine Pochon.

Ayant participé à sa dernière séance du Conseil des parents récemment, M. Frédéric Conus informe que cette thématique a été abordée et des inquiétudes ont été soulevées. Aussi, il appuie cette demande.

Mme Marie-Claire Jaquier, pour sa part, en entendant les différents divers, soit la zone sportive, une future école... indique que différents projets vont jalonner toute cette législature. Elle pense qu'il serait intéressant de poser lesdits projets par écrit, soit ceux en cours et/ou ceux à venir... de manière à mettre des priorités si nécessaire.

Pour sa part, M. le Président, ayant été Responsable des écoles dans les années 2010 – 2015, avait déjà mentionné qu'à l'aube des années 2020, il faudrait peut-être songer à une école centralisée. M. le Président propose au Conseil communal que lors d'une prochaine séance une commission « Ecole » soit nommée.

M. Antonio Molettieri, Conseiller communal en charge des Ecoles et de la Petite Enfance, rapporte qu'effectivement la situation évolue de jour en jour. Notre devoir est de préparer nos enfants à aborder une société qui est en constant mouvement. Pour y arriver, la façon de les accompagner doit être adaptée.

Pour pallier aux problèmes actuels, au sein du Conseil communal, un groupe a, d'ores et déjà, été constitué, soit Mme Tania Dumas, MM. René Gobet, Pascal Cosandey et lui-même. M. Antonio Molettieri est heureux d'entendre que des partenaires vont les « rejoindre » et les remercie pour ce soutien.

M. le Président indique que le Bureau du Conseil général en collaboration avec le Conseil communal peut proposer cette nouvelle commission lors de la prochaine séance.

M. François Equey, à titre personnel, relève que tout citoyen peut demander une initiative ou un référendum... un Conseiller général a-t-il aussi ce droit ?

M. le Préfet répond par l'affirmative.

N'ayant plus de question, M. le Président souligne que notre Conseil général est maintenant prêt à démarrer. Les premières activités en-dehors des séances nous réunissant toutes et tous vont s'organiser.

M. le Président précise que le Bureau devra se réunir rapidement afin de mettre l'accent sur l'agenda 2021 avec les dates des séances du Conseil général, au moins les séances impératives : celles du budget et des comptes. Il est important que des balises soient posées pour permettre à l'administration de travailler sereinement et non dans l'urgence.

M. le Président informe que le Bureau définira également son fonctionnement pour l'élaboration du règlement avec les scrutatrices et scrutateurs suppléants.

Il ajoute que les diverses commissions sont en principe convoquées par le Conseil communal. Il sied de préciser que les membres des commissions peuvent également demander qu'une séance soit fixée. Les Commissions doivent se constituer, soit Président-e, Vice-président-e et secrétaire.

Quant aux groupes, ils devront étudier, analyser, se prononcer sur les points à l'ordre du jour pour la séance du Conseil général de juillet.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président souhaite terminer par quelques mots.

Mesdames et Messieurs,

Nous voici au terme de la séance de constitution de notre Conseil général.

Je remercie toutes les personnes qui ont permis que tout se déroule sans anicroche :

- *les employés communaux pour la mise en place de la salle, l'administration communale en particulier Mme Véronique Moret, secrétaire.*
- *Pour tout ce qui est sonorisation, nous avons profité de la présence de M. Raphy Giroud. Merci à lui ainsi qu'aux porteurs de micros.*
- *Ma reconnaissance également à MM. Christian Ruffieux et Michel Maillard, Responsables des groupes.*

Merci à vous Conseillères et Conseillers généraux et communaux pour votre écoute et votre participation active, à M. le Préfet et à son Lieutenant pour leur présence et leur soutien. Vous l'avez constaté, le travail qui nous attend est important mais j'aimerais surtout que l'on se dise qu'il est intéressant, voire passionnant. Il faudra trouver le juste milieu entre une inertie paralysante et un rythme épuisant.

J'espère que nous cheminons vers des jours meilleurs non seulement au niveau météo mais aussi dans nos relations sociales avec l'espoir que nos sociétés tant sportives que culturelles puissent reprendre pleinement leurs activités. On a tous besoin de renouer des liens qui se sont distendus et ont parfois même disparu. Boire un verre ou partager dans un repas au restaurant, ça peut paraître futile mais c'est tellement important. Espérons que cela sera bientôt possible dans notre Lion d'Or.

Pour vivre des émotions au niveau culturel je me permets un petit coup de pub pour l'exposition qu'André Sugnaux va présenter à Bulle dès le 6 juin 2021 au Musée Gruérien sur le thème de ses « Passions russes ».

Bon début à toutes et à tous dans votre tâche de Conseillères et Conseillers généraux. Bonne suite d'activités au conseil communal qui s'est mis au travail depuis un mois déjà.

Bonne soirée et bon retour chez vous.

L'assemblée est close à 21h50.

Au nom du Conseil général

Le Président

La Secrétaire

Gérard Toffel

Véronique Moret